



**Commission des finances et des affaires générales  
Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**5 - Administration générale**

**Proposition de conclusion d'avenants à la  
convention constitutive d'un groupement de  
commandes entre les départements du Bas-  
Rhin et du Haut-Rhin signée le 7 janvier 2014**

**Rapport n° CP/2016/359**

**Service gestionnaire :**

E230 - Service de la commande publique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer deux avenants à la convention constitutive du groupement de commandes entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin signée le 7 janvier 2014.

Ces avenants visent l'introduction de nouvelles familles d'achats:

- pour la fourniture de vaccins;
- pour le déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA.

En matière de commande publique, des rapprochements ont déjà été opérés entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ils ont conduit à la création d'un groupement de commandes dans les domaines où une approche commune bénéficiait aux deux Départements (fourniture de sel de déneigement, d'équipements de protection individuels (EPI), de carnets de santé et de maternité, de papier et fournitures de bureau, etc.).

Ainsi, par délibération du 4 octobre 2013, la Commission Permanente a validé la constitution d'un groupement de commandes entre les deux Départements pour les deux familles d'achats suivantes :

- équipements de protection individuelle
- et fournitures de bureau et de papier.

Par délibération de la Commission Permanente du 21 février 2014, un avenant à la convention initiale a été approuvé afin d'introduire une nouvelle famille d'achats : la fourniture de sel de déneigement.

**1. Introduction d'une nouvelle famille d'achats : la fourniture de vaccins pour PMI**

A ce jour, un rapprochement entre les deux Départements se fait sentir en matière d'achats de vaccins pour la protection maternelle infantile. De plus, les contrats avec les laboratoires arrivent à échéance de manière concomitante.

Le Département du Bas-Rhin bénéficie jusqu'au 31 décembre 2016 d'une convention de groupement de commandes avec le CHU de Strasbourg pour ces achats, alors que le Département du Haut-Rhin effectue une mise en concurrence tous les quatre ans.

Dans ce contexte, il est proposé d'ajouter la famille d'achats des fournitures de vaccins au groupement de commandes signé le 7 janvier 2014 entre les deux Départements.

## **2. Introduction d'une nouvelle famille d'achats pour le déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA**

Le réseau radio à la norme TETRA déployé par le Département du Bas-Rhin en 2013 permet d'assurer les communications voix et données pour nos besoins.

Le marché passé en 2012 pour cette opération couvre les phases d'études, d'acquisition et de mise en place des équipements nécessaires au « Déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA sur le Département du Bas-Rhin ». Ce marché arrive à échéance en novembre 2016 et son renouvellement est à réaliser.

Dans le cadre du renouvellement de son propre marché « radio », le Département du Haut-Rhin a émis le souhait de déployer le même type d'infrastructure TETRA sur son territoire, et de la mutualiser avec celle de notre collectivité sur les bases d'un même marché.

La coopération avec le Département du Haut-Rhin et le recours à un groupement de commandes dans le cadre du déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA, permettraient :

- au Département du Haut-Rhin :
  - de bénéficier de la mutualisation des serveurs informatiques du coeur de réseau du système radio du Département du Bas-Rhin en économisant les coûts d'investissement ;
  - de bénéficier de l'expertise technique du Département du Bas-Rhin pour les prestations d'ingénierie qui seraient dans le cas contraire à confier à un bureau d'études.
- au Département du Bas-Rhin :
  - de réaliser des économies d'échelle pour les achats de fournitures et de services récurrents, au vu des volumes concernés par les acquisitions pour le Haut-Rhin ;
  - d'optimiser la remontée des données relatives aux stations météo, aux caméras ;
  - pour les unités techniques de Sélestat et de Villé, de coordonner leurs interventions avec leurs homologues du Haut-Rhin par le biais de la radio.

Les modalités techniques de partage du réseau radio à la norme TETRA mutualisé entre le Département du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, pour la phase de fonctionnement, feront l'objet d'une charte de partenariat qui sera proposée à la signature de chacune des deux parties.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve le projet de coopération avec le Département du Haut-Rhin dans le domaine de la radio numérique à la norme TETRA,*

*- approuve le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour la fourniture de vaccins pour la période 2017 à 2020, et le déploiement d'un réseau radio à la norme TETRA,*

- approuve les avenants n°2 et 3 à la convention constitutive de groupement de commandes entre les deux Départements,

- autorise le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer :
- la charte de partenariat technique sur le partage du réseau avec le Département du Haut-Rhin,
- lesdits avenants.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY